

## **Conditions Générales d'Utilisation des logiciels d'ABOUTGOODS COMPANY**

L'utilisation par le Client des logiciels entraîne nécessairement son acceptation des présentes conditions. AboutGoods Company se réserve le droit de modifier unilatéralement les dispositions qui suivent, ainsi que celles du tarif applicable. Toute modification de ces dispositions sera opposable au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

Dans le cadre des présentes « logiciel » signifie un programme informatique conçu pour être fournis à plusieurs utilisateurs en vue d'une même application et d'une même fonction.

Le terme « Client » signifie tout utilisateur exploitant les fonctionnalités des logiciels pour ses besoins internes.

### **1 - Droit d'Utilisation**

AboutGoods Company autorise le Client à utiliser le logiciel (exclu sous forme de code objet) sous licence et sa documentation associée à titre personnel, non exclusif, non cessible, dans la limite des droits acquis, et conformément à sa destination telle que décrite aux présentes Conditions Générales et dans la documentation associée au logiciel.

### **2 - Utilisation du logiciel**

L'utilisation du logiciel s'entend de sa reproduction permanente ou provisoire en vue de permettre son fonctionnement conformément aux prescriptions du présent contrat et de la documentation associée au logiciel, dans la mesure où le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission ou le stockage du logiciel nécessitent une reproduction. Il est ici précisé que le système du Client doit répondre aux conditions normales d'exécution, que ce soit « matériels» ou « réseau» et que le Client est tenu d'installer le logiciel sur un matériel respectant les qualités requises.

Le logiciel doit être utilisé conformément à sa destination exclusive de tout autre, à savoir :

- conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales et de la documentation associée au logiciel, et en particulier sur un matériel donné et pour un site donné,
- avec soin, notamment en ce qui concerne le CD-ROM, v dans la limite des droits acquis,
- exclusivement pour les seuls besoins professionnels du Client,
- à titre exceptionnel et provisoire et aux risques et périls du Client sur un autre site ou sur un autre matériel, uniquement dans le cadre des procédures de secours,
- à l'exclusion de tout usage en service bureau, en facilities management, en infogérance, au service d'un tiers, en solution d'hébergement et/ou en solution ASP. Par dérogation à ce qui 2 précède, le droit d'utiliser le logiciel pourra être étendu à un ou plusieurs autres matériels ou sites limitativement énumérés avec l'accord exprès écrit et préalable d>AboutGoods Company et ce, en contrepartie d'une redevance complémentaire dont le montant devra être arrêté contractuellement.

Toute utilisation du logiciel non conforme à sa destination telle que visée ci-dessus constituerait une atteinte aux droits d'exploitation du logiciel et de ce fait, le délit de contrefaçon conformément aux dispositions de l'article L.335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Ainsi, il est notamment interdit au Client de procéder à :

- toute autre reproduction que celle prévue aux présentes Conditions Générales et rendue nécessaire par l'utilisation du logiciel conformément à sa destination,
- toute traduction, adaptation, arrangement ou autre modification du logiciel et la reproduction du logiciel en résultant, l'utilisation du logiciel conformément à sa destination ne nécessitant aucune traduction, adaptation, arrangement ou modification,
- toute intervention sur les programmes composant le logiciel quelle qu'en soit la nature, y compris aux fins de correction des erreurs susceptibles d'affecter le logiciel dans la mesure où le droit de correction desdites erreurs est réservé au bénéfice exclusif d>AboutGoods Company conformément aux dispositions de l'article "Garantie Contractuelle-AboutGoods Company " cidessous et aux conditions d'exécution des prestations d'Assistance d>AboutGoods Company ou de maintenance qui auraient été souscrites par le Client, y toute reproduction du code du logiciel ou la traduction de la forme de ce code en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité du logiciel avec d'autres logiciels créés de façon indépendante, les informations nécessaires à l'interopérabilité étant, conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales, rendues accessibles au Client,
- toute mise à disposition du logiciel directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux, notamment par location, cession, prêt.

Le logiciel est livré exclusivement en code objet et non en code source.

### **3 - Copie de sauvegarde**

Le Client est autorisé à effectuer une copie de sauvegarde pour préserver l'utilisation du logiciel conformément aux dispositions de l'article L.122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

### **4 - Garantie contractuelle**

AboutGoods Company garantit que le logiciel est conforme à sa documentation. Cette garantie est valable trois (3) mois à compter de la date de livraison. En cas d'anomalies détectées durant cette période, AboutGoods Company en assurera gratuitement et dans les meilleurs délais la correction, sous réserve que les éventuelles anomalies détectées soient reproductibles, et que leur existence ait été dûment signalée à AboutGoods Company dans le délai de la garantie.

Sont expressément exclues de la garantie les prestations demandées à la suite d'une intervention ou d'une modification non autorisée, d'une erreur de manipulation ou d'une Utilisation non conforme à la documentation, ou encore à la suite d'une anomalie engendrée par une autre application du Client non fournie par AboutGoods Company

AboutGoods Company n'est tenue à aucune autre garantie au titre du droit d'Utilisation consenti.

A ce titre, les parties écartent expressément au titre des présentes Conditions Générales, et le Client l'accepte, l'application des dispositions légales relatives à la garantie pour les défauts ou vices cachés du logiciel.

## **5 - Mise en garde**

Il appartient au Client de sauvegarder et d'éditer, sous sa seule responsabilité, la présente version des Conditions Générales d'Utilisation des logiciels.

L'installation du logiciel entraîne nécessairement l'acceptation par le Client des présentes Conditions Générales.

Le Client a choisi le logiciel au regard des présentations et des démonstrations, ainsi que des informations qu'il reconnaît avoir reçues.

AboutGoods Company prévient que les ordinateurs « PC » et leurs périphériques peuvent présenter des différences perturbantes d'un fournisseur à un autre et demande au Client d'observer la plus de grande vigilance quant à la qualité de leurs acquisitions et du respect de ses prérequis. L'évolution régulière des produits associés à l'utilisation du logiciel peut nécessiter une évolution du logiciel AboutGoods Company, de fait, pour tout matériel non fourni par AboutGoods Company et avant toute installation du logiciel AboutGoods Company, le Client devra se conformer au prérequis de la version en cours de diffusion.

AboutGoods Company faisant évoluer régulièrement son produit, le Client est informé que certaines mises à jour du logiciel pourront lui imposer une mise à niveau de son environnement informatique ; le Client doit se reporter au prérequis figurant dans chaque version afin de s'assurer de la conformité de son environnement informatique avec les nécessités du logiciel.

Il appartient au Client d'évaluer de façon extrêmement précise ses propres besoins, d'apprécier leur adéquation au logiciel, de s'assurer que ses structures propres sont susceptibles d'admettre le traitement du logiciel choisi et qu'il dispose de la compétence particulière pour l'utilisation du logiciel, et en particulier, il devra prendre toute mesure pour assurer un niveau de formation suffisant à ses collaborateurs.

Le Client reconnaît avoir été informé de la possibilité de se faire assister par AboutGoods Company, s'il juge ne pas être en mesure d'utiliser ledit logiciel selon les conditions visées dans les présentes.

Considérant la nécessaire préparation à son applicatif métier, AboutGoods Company préconise un cursus de formation. Dans le cas où le Client ne suivrait pas ce cursus, il est d'ores et déjà entendu que le Client ne pourra plus prétendre à une quelconque assistance téléphonique ou autre.

Ainsi, AboutGoods Company ne saurait compenser un défaut de formation du Client s'il apparaît que ce dernier n'a pas les compétences requises pour utiliser le logiciel. Le Client s'engage à mettre en place au sein de son entreprise un ou deux interlocuteurs au maximum par site clairement identifié dans la proposition commerciale ou le bon de commande, dénommés « Interlocuteurs Agréés AboutGoods Company » qui devront avoir suivi correctement la formation, et seront chargés de suivre les échanges d'informations entre l'entreprise et AboutGoods Company

AboutGoods Company s'oblige à ce que le ou les Interlocuteurs Agréés AboutGoods Company participent aux séances de formation pour les nouvelles versions des logiciels. En l'absence de ce type d'organisation ou en cas de non-respect de celle-ci, AboutGoods Company ne pourra être tenue responsable d'éventuels allongements des temps de réponses.

Pour les produits AboutGoods Company

Le client reçoit son produit avec la clé d'authenticité. A l'installation il lui faudra renseigner la zone correspondante avec cette clé pour utiliser le programme.

Il est conseillé au Client de souscrire une maintenance ainsi qu'une assurance contre le vol et les incendies. En effet, dans ces hypothèses, AboutGoods Company ne sera en aucun cas tenue de mettre gratuitement un nouvel exemplaire des logiciels à la disposition du Client.

## **6 – Responsabilité**

Dans le cadre des présentes, les parties conviennent que AboutGoods Company est soumise à une obligation de moyens.

Le logiciel est utilisé sous les seuls direction, contrôle et responsabilité du Client. En conséquence, AboutGoods Company ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des incidents dus à des erreurs de codification, informations inexactes ou manœuvres anormales par rapport à l'utilisation du logiciel spécifiée dans la documentation.

Travaillant sur Internet, le Client doit avoir mis en place une politique antivirus on ne peut plus rigoureuse afin de se préserver lui-même et ses clients de tout sinistre informatique généré par les virus.

AboutGoods Company ne pourra également, en aucun cas, être tenue pour responsable de toute contamination par tout virus des fichiers du Client et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination. Une liste des sites Internet proposant des anti-virus recommandés par AboutGoods Company peut être communiquée au Client sur simple demande. 5

AboutGoods Company ne pourra en aucun cas être tenue responsable tant à l'égard du Client qu'à l'égard de tiers, pour tout dommage indirect, tel que pertes d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de données et/ou de fichiers ainsi que pour tout incident et/ou indisponibilité qui pourraient survenir sur le réseau internet et qui constitueraient ainsi, pour AboutGoods Company, un cas de force majeure.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de AboutGoods Company, et ce y compris au titre de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998, les dommages et intérêts et toute réparation dus par AboutGoods Company au Client toutes causes confondues ne pourront excéder les sommes versées par le Client en contrepartie du droit d'utilisation des logiciels.

Il est expressément convenu entre les parties et accepté par le Client que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

## **8 - Propriété et Garantie de propriété intellectuelle**

### **8.1 : Propriété**

AboutGoods Company garantit au Client qu'elle est titulaire des droits patrimoniaux sur les logiciels et leur Documentation et qu'elle peut en conséquence librement accorder au Client le droit d'utilisation prévu aux présentes.

La concession du droit d'utilisation des logiciels n'entraîne pas transfert des droits de propriété au profit du Client. Le logiciel reste la propriété d'AboutGoods Company, quels que soient la forme, le langage, le support du programme ou la langue utilisée.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle d'AboutGoods Company sur les logiciels. À ce titre, il maintiendra en bon état toutes les mentions de propriété et/ou de copyright qui seraient portées sur les éléments constitutifs des logiciels et de la Documentation ; de même, il fera figurer ces mentions sur toute reproduction totale ou partielle qui serait autorisée par AboutGoods Company, et notamment sur la copie de sauvegarde.

Les logiciels peuvent intégrer des technologies tiers appartenant à d'autres éditeurs. Les droits concédés sur ces technologies sont soumis au respect de différents droits et obligations qui s'imposent aux Clients et utilisateurs. A défaut de respect de ces droits et obligations, AboutGoods Company s'autorise à prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser les troubles observés.

### **8.2 : Garantie en contrefaçon**

En cas de réclamation portant sur la contrefaçon par les logiciels d'un droit de propriété intellectuelle en France, AboutGoods Company pourra, à son choix et à ses frais, soit remplacer ou modifier la totalité ou une partie quelconque des logiciels, soit obtenir pour le Client une licence d'utilisation, pour autant que le Client ait respecté les conditions suivantes :

- que le Client ait accepté et exécuté l'intégralité de ses obligations aux termes du présent document,
- que le Client ait notifié à AboutGoods Company, sous huitaine, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette allégation,
- que AboutGoods Company soit en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client, et pour ce faire, que le Client collabore loyalement avec AboutGoods Company en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

Dans le cas où aucune des mesures énoncées ci-dessus ne serait raisonnablement envisageable, AboutGoods Company pourra unilatéralement décider de mettre fin à la licence des logiciels contrefaisant et rembourser au Client les redevances acquittées pour lesdites licences.

AboutGoods Company n'assumera aucune responsabilité dans le cas où les allégations seraient relatives à :

- l'utilisation d'une version des logiciels autre que la version en cours et non modifiée ainsi que des patches préconisés, si la condamnation aurait pu être évitée par l'utilisation de la version en cours et non modifiée ainsi que des patches préconisés,
- la combinaison et la mise en œuvre, ou l'utilisation des logiciels avec des programmes ou des données non fournis par AboutGoods Company

Les dispositions du présent article définissent l'intégralité des obligations de AboutGoods Company en matière de contrefaçon ou de droit d'auteur.

## **9 – Référence commerciale**

De convention expresse entre les parties, AboutGoods Company pourra utiliser, à titre de référence commerciale, le nom du Client sans qu'il lui soit nécessaire de recueillir une autorisation préalable écrite du Client.

## **10 – Sources**

AboutGoods Company est adhérente des sociétés des gens de lettres auprès de qui elle dépose régulièrement ses programmes sources et leurs différentes mises à jour.

## **11 – Données personnelles**

Toutes les informations collectées sont nécessaires aux traitements des demandes du Client relatives aux présentes Conditions Générales. Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès des services internes d'AboutGoods Company conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés. 7 Par ailleurs, en application des dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique 2004-575 du 21 juin 2004, le Client utilisateur des logiciels AboutGoods Company, consent expressément à ce que AboutGoods Company lui adresse par automate d'appel, télécopieur ou par courrier électronique, toute prospection directe de nature commerciale ou autre, aux coordonnées qu'il aura transmises à AboutGoods Company Il peut cependant informer AboutGoods Company par tout moyen écrit et à tout moment de son refus de recevoir ce type de communication.

## **12 – Contrôle**

Le Client s'engage à permettre le contrôle des conditions dans lesquelles le logiciel est utilisé, par toute personne mandatée à cette fin par AboutGoods Company, en tout lieu, à tout moment et par tous moyens (notamment par Internet).

### **13 – Redevance**

En contrepartie du droit d'utilisation du logiciel qui lui est concédé, le Client s'engage à régler le montant de la redevance pour chaque logiciel concerné. Dans le cas où le Client n'aurait pas réglé ladite redevance, les présentes conditions seront automatiquement résiliées après mise en demeure au Client, par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet au terme d'un délai de quinze (15) jours, de s'acquitter du montant de la redevance. Tout retard de paiement donnera lieu, sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard au taux d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal calculées par jour de retard.

### **14 – Durée**

Le droit d'utilisation du logiciel est concédé au Client pour toute la durée de protection du logiciel conformément à la législation sur la propriété intellectuelle.

L'acquisition par le Client d'un exemplaire d'une nouvelle version d'un logiciel donnera lieu au transfert du droit d'utilisation accordé au Client sur cette nouvelle version, et à la renonciation par le Client à toute prérogative d'Utilisation sur les versions précédant la nouvelle version.

Les frais supplémentaires liés à l'acquisition d'un exemplaire d'une nouvelle version proposée sont à la charge du Client.

### **15 – Cession**

Le Client s'interdit expressément de céder ou de transmettre à tout tiers, même à titre gratuit, tout ou partie des droits et/ou obligations qu'il tient des présentes Conditions Générales.

### **16 – Résiliation**

Indépendamment des dispositions de l'article 13, en cas de manquement grave par le Client à l'une des obligations définies aux présentes conditions, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, AboutGoods Company aura la faculté de résilier les présentes Conditions Générales sans remboursement des sommes versées par le Client et sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans ce cas, le Client s'engage à cesser d'Utiliser l'ensemble des éléments constitutifs du logiciel ainsi que toute copie qu'il aurait pu en effectuer sous quelque forme que ce soit et ce, à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception d'AboutGoods Company constatant la résiliation des présentes Conditions Générales, et s'engage à restituer les logiciels ainsi que toute copie qu'il aurait pu effectuer et ce, sous un délai "maximum d'un (1) mois, à compter de la date de résiliation.

## **17- Exportation**

Le Client s'engage à respecter strictement les lois et règlements en matière d'exportation en vigueur en France et aux États-Unis.

## **18 - Loi et attribution de compétence**

LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE. EN CAS DE LITIGE, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANECY NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUETE.

## **Contrat d'Assistance AboutGoods Company**

A titre de rappel, il est précisé que les conditions générales d'utilisation auxquelles est soumis le Client depuis l'acquisition des licences restent applicables aux logiciels et à leur mise à jour dans le cadre des présentes.

Toute souscription par le Client d'un contrat de maintenance d'AboutGoods Company, directement auprès de AboutGoods Company, implique d'une part l'acceptation par le Client des conditions complètes et détaillées du contrat de maintenance d'AboutGoods Company, dont il reconnaît avoir pris connaissance, et d'autre part qu'il possède les compétences minimales nécessaires à l'utilisation des logiciels.

### **1 - Description du contrat de maintenance**

AboutGoods Company propose une maintenance décrite ci-après.

Le CONTRAT « MISES à JOUR et ASSISTANCE TELEPHONIQUE » comprend le service suivant :

- Gratuité des mises à jour fonctionnelles des logiciels AboutGoods Company informe le Client, par tous moyens à sa convenance, de la disponibilité d'une mise à jour. La nécessité de réaliser une mise à jour est déterminée unilatéralement par AboutGoods Company au regard des évolutions légales et technologiques. Ces mises à jour comprennent les mises à jour correctives caractérisées par des corrections de dysfonctionnements, les mises à jour mineures qui comportent des modifications de fonctionnalités. Ces mises à jour ne comprennent pas les nouveaux programmes ou options développés par AboutGoods Company qui doivent être acquis aux conditions tarifaires en vigueur. La mise à jour d'un logiciel s'accompagne d'une mise à jour des guides utilisateurs. L'expédition des mises à jour s'effectue par tout moyen choisi par AboutGoods Company Il est précisé, que la date de mise à disposition des mises à jour est fixée unilatéralement par AboutGoods Company Les frais des expéditions réalisées par AboutGoods Company sont également à la charge du Client pour les livraisons hors de la France Métropolitaine. Le Client installera, sous sa responsabilité, les mises à jour des logiciels.
  
- Assistance téléphonique. L'assistance technique est fournie exclusivement pour l'aide à l'utilisation ou les dysfonctionnements reproductibles des logiciels couverts par le contrat d'assistance AboutGoods Company, et utilisés conformément à leur documentation et aux préconisations indiquées par AboutGoods Company AboutGoods Company s'efforcera, dans le cadre d'une obligation de moyens, de répondre aux questions intéressant le Client et liées à l'utilisation du logiciel. Seul le titulaire de la licence et les Interlocuteurs Agréés AboutGoods Company du logiciel sont habilités à contacter l'assistance technique. Cette assistance s'effectue par un rappel des techniciens Hot Line après réception de la demande d'intervention du Client adressée par courrier électronique au service maintenance. En aucune manière, AboutGoods Company ne saurait compenser un défaut de formation du Client ou de ses collaborateurs s'il apparaît que le Client n'a pas les compétences requises pour utiliser le logiciel. L'assistance est assurée par un personnel technique qualifié. Les

heures d'intervention sont du Lundi au Vendredi de 9 H 00 à 18 H 00, exception faite des jours fériés de AboutGoods Company. AboutGoods Company se réserve le droit de modifier ses horaires et préviendra par tout moyen à sa convenance le Client des nouvelles plages horaires. Les prestations d'assistance sont effectuées sur la base de la dernière version du logiciel en cours de commercialisation au jour de la demande d'assistance. Cette prestation n'inclut pas le déplacement sur le site du Client. Le cas échéant, l'intervention sur site donnera lieu à une facturation aux conditions tarifaires en vigueur, et après acceptation par le Client d'un devis fourni.

## **2 - Durée-résiliation**

Le contrat d'assistance est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la date indiquée dans la partie "désignation" de la facture adressée au Client, sauf dispositions contraires de la facture. Sauf dénonciation par AboutGoods Company ou par le Client, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois (3) mois avant son expiration, le contrat d'assistance sera automatiquement reconduit par tacite reconduction pour des périodes successives d'un (1) an. La résiliation, ou la fin pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par AboutGoods Company

## **3 - Tarif applicable**

En contrepartie des services fournis, le Client s'engage à payer à compter de la date de la facture, le prix en vigueur au jour de la souscription du contrat ou de son renouvellement. AboutGoods Company se réserve le droit de suspendre immédiatement l'exécution du contrat en cas de non-paiement, sans 11 qu'il soit besoin d'adresser au client une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce jusqu'au complet paiement du montant impayé. AboutGoods Company se réserve la possibilité de réviser le prix du contrat en le notifiant au Client dans le délai de deux (2) mois avant l'application du nouveau tarif en vigueur, notamment en cas de modification des services proposés. Sauf instruction contraire du Client envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions, le contrat sera reconduit aux nouvelles conditions. Tout retard de paiement donnera lieu, sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard au taux d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal, calculées par jour de retard. Si une modification de la configuration du Client (notamment une évolution du nombre de postes utilisés) est à prendre en compte, le tarif applicable sera éventuellement recalculé par AboutGoods Company en fonction des nouveaux paramètres du Client.

## **4 – Responsabilité**

AboutGoods Company n'est tenue qu'à une obligation de moyens et ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services. En outre, la responsabilité de AboutGoods Company ne peut être engagée en cas d'application inconsidérée ou d'absence d'application des conseils d'utilisation fournis dans le cadre de l'assistance téléphonique ou de conseils n'émanant pas de AboutGoods Company elle-même. AboutGoods Company ne pourra en

aucun cas être tenue pour responsable de toute contamination par tout virus des fichiers du Client et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination. De même, AboutGoods Company ne pourra être déclarée responsable du fait de la destruction ou de la détérioration de fichiers ou de programmes. Il est de la responsabilité du Client de se prémunir contre ces risques en effectuant les sauvegardes nécessaires régulièrement. Par ailleurs, le Client s'engage à réagir immédiatement avec son administrateur système à tout message d'erreur de sauvegarde que son système pourrait afficher. Il est précisé par ailleurs que AboutGoods Company ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration du service qui serait imputable au fournisseur d'accès Internet retenu par l'utilisateur final, AboutGoods Company n'étant pas responsable du transport des données, de la qualité et de la disponibilité des réseaux de télécommunications ni des interruptions de service par suite de cas fortuits, ou de force majeure. Travaillant sur Internet, le Client doit avoir mis en place une politique antivirus on ne peut plus rigoureuse afin de se préserver lui-même et ses clients de tout sinistre informatique généré par les virus. Une liste de sites Internet proposant des anti-virus recommandés par AboutGoods Company peut être communiquée au Client sur simple demande. Il est également expressément rappelé au Client qu'avant toute intervention de AboutGoods Company sur son site, ou prise en main distante, il est de la responsabilité du Client d'effectuer toutes les sauvegardes nécessaires, AboutGoods Company ne pouvant être déclarée responsable de la destruction ou de la détérioration de fichiers, programmes ou autres éléments, composant le système du Client. En aucun cas, AboutGoods Company n'est responsable à l'égard du Client ou de tiers, des préjudices indirects tels que pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque, pertes de données et/ou de fichiers. En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de AboutGoods Company, et ce y compris au titre de la loi n°98-389 du 19 Mai 1998, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par AboutGoods Company au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées par le Client en contrepartie du droit annuel d'Utilisation et d'assistance dûment acquitté pour l'année en cours. Il est expressément convenu entre les parties et accepté par le Client que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive. Les présentes dispositions établissent une répartition des risques entre AboutGoods Company et le Client. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite.

## **5 - Référence commerciale**

De convention expresse entre les parties, AboutGoods Company pourra utiliser, à titre de référence commerciale, le nom du Client sans qu'il lui soit nécessaire de recueillir une autorisation préalable écrite du Client.

## **6 - Loi et Attribution de compétence**

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce d'Annecy, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.